

POUR DE BONS RAPPORTS DE VOISINAGE

LE GUIDE DU BON VOISINAGE :

BRUIT – CONSEILS ET ALTERNATIVES

1. Refermer discrètement portes et placards et mettre de l'huile pour éviter les grincements de charnières.
2. Enlever ses chaussures pour marcher dans l'appartement (ou placer une moquette au sol).
3. Lorsqu'une dispute survient, baisser le ton. Tous les locataires n'ont pas envie de suivre votre conversation.
4. Faire preuve de discrétion lors de vos conversations dans le hall d'entrée, ce dernier et la cage d'escalier étant de véritables caisses de résonance.
5. Diminuer le volume de votre chaîne stéréo ou de votre télévision, particulièrement le soir.
6. Penser à divers moyens d'atténuer le bruit des jeux de vos enfants (sauts, rollers, petites voitures): pantoufles, tapis, moquette.
7. Déplacer votre mobilier la journée et non en soirée, et apposer des tampons de feutres sous les meubles.
8. Passer l'aspirateur la journée et non aux heures nocturnes.
9. Prendre douches et bains avant 22h.
10. Prévenir ses voisins lors d'une fête. Diminuer au mieux le bruit pendant le repos nocturne (de 22h à 7h). Eviter les fêtes en semaine en pensant à celles et ceux qui se lèvent tôt.

ODEURS ET FUMÉE – CONSEILS ET ALTERNATIVES

Lors des barbecues sur le balcon ou dans le jardin, s'assurer que les voisin-e-s ne sont pas dérangés et éviter d'utiliser des grils à charbon de bois qui produisent une fumée excessive. Le cas échéant, privilégier les grils électriques sous surveillance, afin d'éviter des incendies.

RANGEMENT ET PROPRETÉ – CONSEILS ET ALTERNATIVES

1. Libérer les locaux communs pour des questions de sécurité.
2. Libérer le palier, ne pas y laisser traîner chaussures et parapluies (cela facilite le nettoyage des locaux communs).
3. Ranger et nettoyer la buanderie après utilisation.
4. Respecter le planning établi pour les usagers de la buanderie. Essayer de ramasser sa lessive rapidement pour libérer la place pour le prochain
5. Déposer ses ordures à l'emplacement dévolu à cet effet (containers intérieurs ou extérieurs).
6. Essuyer ses pieds sur le paillason à l'entrée de l'immeuble, afin d'éviter de laisser des traces de pas dans le hall.

STATIONNEMENT ET DROIT DE PASSAGE – CONSEILS ET ALTERNATIVE

1. Les places «Visiteurs» sont exclusivement réservées... aux visiteurs! Lorsqu'on vit dans un immeuble, il faut utiliser uniquement les places qui vous sont réservées, à savoir celles louées par vos soins.
2. La terrasse ou le jardin de votre voisin lui appartient qu'il soit propriétaire ou locataire. Les traverser est donc interdit.